

Fiche de poste Conseiller/ Conseillère pédagogique généraliste de circonscription à valence EPS NEVERS 2

CADRE GENERAL ET REFERENCE : CONSEILLER PEDAGOGIQUE GENERALISTE

Secteur d'intervention : Circonscription NEVERS 2

Lieu de rattachement : DSDEN de la Nièvre, place Saint-Exupéry, à Nevers (58)

Les missions et conditions d'exercices des conseillers pédagogiques de circonscription sont définis par le décret n°2015-883 du 20 juillet 2015 (Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015).

Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur.

Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.

MISSIONS

Le conseiller ou la conseillère participe à la mise en œuvre des orientations nationales et académiques. Il s'inscrit dans le programme de travail de la circonscription NEVERS 2.

Ses missions sont celles d'un conseiller de circonscription :

- **Accompagner les équipes pédagogiques dans l'évolution de leur pratique professionnelle** (programmes d'enseignement, projets de classe, de cycle ou d'école, appui au développement de projets innovants).
- **Conduire des observations de pratiques de classe et des entretiens de suivi en apportant des conseils personnalisés** (accompagnement des néo-titulaires, étudiants contractuels alternants et stagiaires...)
- **Contribuer à la formation initiale ou continue des professeurs du premier degré**
- **Collaborer avec les autres conseillers pédagogiques, les inspecteurs, les partenaires.**
- **Contribuer à la mise en œuvre de la politique éducative notamment en assurant le suivi et l'analyse des évaluations nationales.**
- **Assurer une veille et une diffusion des connaissances et des innovations en sciences de l'éducation.**
- **Conseiller l'IEN, dont il est un collaborateur de premier plan, et représenter ce dernier pour des actions d'information ou de communication.**
- **Promouvoir la mutualisation, le travail en équipe et les pratiques innovantes au sein de la circonscription.**

En outre, le CPC généraliste à dominante EPS sera chargé des différentes missions relatives à l'Education Physique et sportive dans le 1^{er} degré (voir annexe)

COMPÉTENCES GÉNÉRALES ATTENDUES :

- Capacité à accompagner et à conseiller les enseignants.
- Aptitudes à concevoir et à mettre en œuvre des actions de formation.
- Disposer de connaissances relatives à l'articulation des savoirs théoriques et des pratiques professionnelles
- Disposer de bonnes connaissances des différents parcours de scolarisation
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service et des responsabilités ;
- Faire preuve de qualités d'écoute, d'analyse, d'initiative et d'organisation ;
- Disposer de qualités d'adaptation, de disponibilité, de discrétion et de respect de la confidentialité ;
- Avoir un sens affirmé de la communication et de la négociation ;
- Maîtriser les outils numériques et les nouvelles technologies.

PARTICULARITÉS

Le candidat doit être titulaire du CAFIPEMF ou s'engager à le passer lors de l'année scolaire 2026-2027

Poste à temps plein vacant au 1^{er} septembre 2026.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Déplacements possibles dans différents établissements.

Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon + NBI

Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.

- Arrêté du 13 décembre 2022 ;
- Décret n° 2012-293 du 29 février 2012 ;
- Décret n° 2014-1019 du 8 septembre 2014.

CANDIDATURE

Envoyer CV et lettre de motivation pour le lundi 4 mai 2026 à 12 h au plus tard, sous couvert du supérieur hiérarchique, au secrétariat de l'adjoint à la directrice académique en charge du premier degré à l'adresse :

adj.ien58@ac-dijon.fr

Annexe précisant les principales missions EPS Conseiller/ Conseillère pédagogique généraliste à valence EPS NEVERS 2

ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE DES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE

- Informer et renseigner les directeurs en matière de sécurité des activités EPS et d'encadrement des sorties scolaires.
- Organiser des sessions d'agréments à destination des Intervenants bénévoles (natation, cyclo et kayak).
- Assurer le suivi des dossiers relatifs aux intervenants extérieurs (bénévoles et/ou éducateurs territoriaux et associatifs).
- Constituer des réseaux avec les associations sportives locales et les collectivités locales.
- Favoriser le développement du sport scolaire (aide à la mise en œuvre de modules d'apprentissage en EPS, organisation et animation de rencontres sportives USEP ou non).
- Participer à l'appui technique des écoles en termes de matériel et d'installations sportives.
- Assurer le suivi des dossiers sorties scolaires (aide à l'élaboration et gestion des dossiers voyage scolaire).

CONTRIBUTION A LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES ENSEIGNANTS

- Organiser et conduire des actions de formations EPS en circonscription et au niveau départemental à destination des enseignants des 3 cycles.
- Conduire des actions de formations spécifiques à la demande des équipes d'école.
- Favoriser le développement du sport scolaire en animant et participant aux temps de formation.

CONTRIBUTION A LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE EDUCATIVE

- Favoriser le développement du sport scolaire notamment dans le cadre de l'accompagnement des écoles dans la mise en œuvre des « 30' APQ ».
- Promouvoir les pratiques physiques sportives innovantes au travers des formations.
- Participer à l'élaboration de documents pédagogiques et produire des outils dans le cadre du groupe technique départemental EPS.
- Assurer la gestion et le suivi de la natation scolaire en collaboration étroite avec les responsables des structures territoriales.
- Accompagner les différents dispositifs de validation de compétences (SRAV, ASNS, aisance aquatique, APER, apprendre à porter secours).

Fiche de poste

Directeur de l'École Pierre et Marie Curie École primaire en réseau d'éducation prioritaire Circonscription Clamecy Val de Loire

Cadre d'emploi

Sous l'autorité de l'inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription, le directeur exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, et ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires dans une école relevant du dispositif de l'éducation prioritaire et dans le périmètre du REP de Cosne-sur-Loire.

Il accompagne les orientations nationales tant pédagogiques qu'éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves. Il accorde une attention particulière au dispositif GS/CP/CE1 à effectifs réduits.

Objectifs

- Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide en partenariat avec le RASED ;
- Accompagner les orientations nationales tant pédagogiques qu'éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves à partir du tableau de bord établi dans le cadre du plan d'actions du REP de Cosne-sur-Loire ;
- Préparer les différentes réunions du comité de pilotage sous l'autorité de l'IEN en lien avec le principal du collège et le coordinateur du REP de Cosne-sur-Loire.

Missions

Participer activement au pilotage et à l'animation du REP en lien avec l'équipe de circonscription

- Travailler en relation étroite avec le coordinateur du REP et avec les différents partenaires ;
- Participer activement aux travaux des instances du REP et contribuer à l'élaboration des actions, leur mise en œuvre et leur évaluation ;
- Piloter la mise en œuvre du projet REP au sein de l'école et suivre son évaluation dans le tableau de bord du REP de Cosne-sur-Loire ;

Animer l'équipe pédagogique et impulser une réflexion didactique et pédagogique au service de la réussite de tous les élèves

- Engager l'équipe pédagogique et éducative dans le projet de REP ;
- Exercer une veille pédagogique au bénéfice de l'équipe ; faciliter l'appropriation des textes officiels, le partage et la réflexion autour des préconisations et des documents d'accompagnement ; impulser les apports de la formation continue dans les pratiques de classe ;
- Accompagner et faciliter la mise en œuvre de dispositifs spécifiques tels que les « classes à effectifs réduits » ;
- Assurer le continuum du parcours scolaire inter-cycles et inter-degrés ;
- Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;
- Être le garant d'un climat scolaire propice aux apprentissages ;
- Impulser des actions de formation.

Coopérer utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire

- Poursuivre l'accompagnement des familles à la parentalité : travailler, en partenariat avec le coordonnateur du REP, à la définition, la mise en place et au suivi d'actions à destination des familles ;
- Impulser et participer aux dispositifs à destination des familles (café des parents, ...) ;
- Assurer un lien étroit avec les associations péri-éducatives dans un souci de cohérence et de complémentarité des apprentissages ;
- Être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école.

Compétences pour occuper le poste

- Disposer de bonnes connaissances du système éducatif, des textes de l'éducation prioritaire et du dispositif REP ;
- Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation ;
- Être capable de travailler en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la diversité des partenaires ;
- Maîtriser les outils informatiques et numériques dans les différents aspects de la gestion de l'établissement ;
- Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ;
- Faire preuve de capacités relationnelles et d'une bonne écoute en direction des familles, des élèves et de l'ensemble des partenaires.

Particularités du poste

Le poste se situe dans le REP de Cosne-sur-Loire.

Les missions des directeurs s'inscrivent dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire.

Textes de référence :

- Référentiel métier des directeurs d'école- BO n°7 du 11 décembre 2014 ;
- Référentiel de l'éducation prioritaire- Circulaire 4 juin 2014/Refondation de l'éducation prioritaire 2013/2015 ;

Implantation

École Pierre et Marie Curie – rue Pierre et Marie Curie – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Conditions requises

L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles de 2 classes et plus.

Caractéristiques

Poste à temps complet et décharge à mi-temps.

École de 9 classes, dont 2 ULIS TFC. Nomination à titre définitif.

Contacts pour information

Eléna SIRE, Inspectrice de la circonscription Clamecy Val de Loire, ien58cla@ac-dijon.fr

Candidature

Envoyer CV et lettre de motivation pour lundi 4 mai 12h au plus tard, sous couvert du supérieur hiérarchique, au secrétariat de l'adjoint à la directrice académique en charge du premier degré à l'adresse : adj.iien58@ac-dijon.fr

Fiche de poste **Conseiller/ Conseillère pédagogique généraliste Adjoint**

PRÉSENTATION DU POSTE

Conseiller pédagogique généraliste

- Secteur d'intervention : Circonscription Adjoint Préélémentaire
- Lieu de rattachement : DSDEN 58

MISSIONS

Le conseiller ou la conseillère participe à la mise en œuvre des orientations nationales et académiques. Il suit le programme de travail de la circonscription Adjoint/préélémentaire.

La première mission est celle d'appui et conseil à l'Adjoint de la directrice académique.

Ses autres missions s'organisent autour de 4 pôles :

- Gestion / Suivi ;
- Animation ;
- Formation ;
- Recherche/production.

Gestion / Suivi

- Renseigner les enquêtes ministérielles ;
- Élaborer des documents de liaison avec d'autres partenaires institutionnels (préfecture, Conseil Départemental, ...)
- Assurer le suivi du dossier « Formation Continue » (préparation du plan départemental de formation en collaboration avec les IEN, mises à jour régulières et mise en œuvre dans la plateforme GAIA) ;
- Assurer le suivi du dossier « Égalité professionnelle et lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles » ;
- Assurer le suivi du dossier « Projets Éducatifs Territoriaux » et des rythmes scolaires.

Animation

- Participer à la réflexion pédagogique et la mettre en œuvre sur la circonscription ;
- Représenter l'IEN au cours de réunions partenariales ;
- Accompagner l'IEN au cours de réunions institutionnelles.

Formation

- Accompagner les professeurs stagiaires, les néo-titulaires et les contractuels ;
- Assurer l'accompagnement pédagogique d'un enseignant ou d'une équipe d'école ;
- Développer la connaissance des programmes de l'école primaire auprès des équipes d'école ;
- Participer à la mise en œuvre des animations pédagogiques ;
- Participer et contribuer à la formation continue.

Recherche/production

- Participer aux évaluations d'écoles et d'établissements ;
- Contribuer aux épreuves des examens ou concours (CAFIPEMF, CRPE, ...).

COMPÉTENCES GÉNÉRALES ATTENDUES :

- Maîtriser les compétences de formateur dans les différents cycles d'enseignement ;
- Avoir de bonnes compétences rédactionnelles ;
- Actualiser régulièrement ses connaissances ;
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service et des responsabilités ;
- Faire preuve de bonnes qualités d'écoute, d'analyse, d'initiative et d'organisation ;
- Faire preuve de qualités relationnelles, de diplomatie, de disponibilité, de discrétion et de loyauté ;
- Avoir un sens affirmé de la communication et de la négociation ;
- Maîtriser les outils numériques.

PARTICULARITÉS

Le candidat doit être titulaire du CAFIPEMF ou s'engager à le passer lors de l'année scolaire 2026-2027.

Poste à temps plein vacant au 1^{er} septembre 2026.

RÉGIME INDEMNITAIRE

- Arrêté du 13 décembre 2022 ;
- Décret n° 2012-293 du 29 février 2012 ;
- Décret n° 2014-1019 du 8 septembre 2014.

CANDIDATURE

Envoyer CV et lettre de motivation pour le lundi 4 mai à 12 h au plus tard, sous couvert du supérieur hiérarchique, au secrétariat de l'adjoint à la directrice académique en charge du premier degré à l'adresse :

adj.i58@ac-dijon.fr

Fiche de poste Enseignant CASNAV Secteur Clamecy

Cadre de fonctionnement

« La scolarisation des élèves allophones relève du droit commun et de l'obligation scolaire. Assurer les meilleures conditions de l'intégration des élèves allophones arrivant en France est un devoir de la République et de son École. »

La mise en place d'un soutien linguistique pour les élèves allophones est prévue par la circulaire ministérielle n° 2012-141 du 2-10-2012.

« Les Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants (UPE2A) doivent disposer de toute la souplesse nécessaire à l'accueil des élèves et à la personnalisation des parcours, organiser les liens avec la classe ordinaire et donc prévoir des temps de présence en classe ordinaire. »

Il s'agit de proposer des aides personnalisées en fonction des besoins individuels tout en privilégiant les temps d'inclusion en classe ordinaire.

Profil du poste

• Missions principales :

- Concourir à la mise en œuvre des objectifs définis par la circulaire 2012-141 en matière de scolarisation des EANA : l'inclusion dans les classes ordinaires constitue la modalité principale de scolarisation, même lorsqu'elle nécessite temporairement des aménagements et des dispositifs particuliers ;
- Évaluer les connaissances et compétences des EANA et proposer un parcours de scolarisation dans le 1^{er} degré ou 2nd degré ;
- Construire les emplois du temps des élèves en fonction de leur profil (besoins et potentialités) ;
- Assurer des temps de prise en charge adaptés aux besoins identifiés des élèves : enseignement du français oral et écrit pour tout élève allophone peu ou pas scolarisé antérieurement dans son pays d'origine, découverte du système scolaire et construction des compétences sociolinguistiques ;
- Formaliser le premier parcours de scolarisation des élèves en prenant appui sur le Cadre Européen de Référence pour les Langues et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- Accompagner les enseignants des élèves allophones dans leur recherche d'outils pédagogiques adaptés ;
- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer le projet individuel de chaque élève en fonction de ses besoins éducatifs particuliers, de son projet personnalisé de scolarisation (PPS) ainsi que les analyses et les apports des autres professionnels ;
- Travailler en équipe avec les différents partenaires afin de favoriser l'inclusion des élèves ;
- Être « personne ressource » au sein du collège ;
- Etablir des relations de confiance, de collaboration et de médiation avec les familles.

● Connaissances et compétences requises :

- Connaître les problématiques liées au parcours migratoire des élèves ;
- Avoir des connaissances en didactique et en pédagogie du français langue seconde (FLS) et français langue étrangère (FLE) ;
- Avoir la certification FLS ou s'engager à le passer ;
- Avoir une solide expérience de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture ;
- Avoir une bonne connaissance des programmes des enseignements généraux en collège ;
- Être capable de s'adapter à un public qui n'a pas les codes du système scolaire français ou même qui n'a jamais été scolarisé ;
- Être capable de différencier, de répondre à des besoins éducatifs particuliers ;
- Tenir compte de la diversité des élèves et valoriser la compétence plurilingue ;
- S'inscrire dans une approche interculturelle.
- Être capable d'écoute, qualités relationnelles et communicationnelles ;
- Travailler et communiquer avec aisance avec divers partenaires.

Conditions d'exercices

Un poste d'enseignant du 1er est vacant à la rentrée 2026 sur le secteur de Clamecy.

L'enseignant est placé sous l'autorité fonctionnelle de l'Inspecteur de l'Éducation nationale ASH en charge de la mission départementale CASNAV.

Nomination annuelle à titre provisoire.

Modalités de candidature

● Pour postuler :

Envoyer pour le lundi 4 mai 12h (délai de rigueur) une lettre de motivation et un curriculum vitae à l'attention de Madame la Directrice Académique au bureau de l'adjoint à la DASEN : adj.i58@ac-dijon.fr

Les candidatures retenues feront l'objet d'un entretien spécifique.

● Contact pour information :

Marine Semiao, Conseillère Pédagogique ASH : marine.semiao@ac-dijon.fr 03.86.93.22.14.

Fiche de poste

Coordonnateur d'un Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS)

PAS N°3 Varzy

Cadre de fonctionnement

• Textes de référence :

- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées
- Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école de la République
- Juillet 2018 : Ensemble pour l'école inclusive (MEN)
- BO n°10 du 11 mars 2021 : Formation professionnelle spécialisée et certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive
- Conférence nationale du handicap – avril 2023 – 12 mesures pour l'école
- BO n°27 du 4 juillet 2024 : Déploiement des pôles d'appui à la scolarité préfigureurs

• Contexte d'exercice :

Le pôle d'appui à la scolarité est un nouveau service offert à la communauté éducative qui a pour mission première d'apporter un soutien à la scolarité des élèves aux besoins éducatifs particuliers (EBEP) par aide directe et en liens étroits avec les familles et les enseignants.

Chaque PAS est constitué d'un regroupement d'établissements scolaires du premier et du second degré.

Il dispose d'une équipe permanente constituée d'un coordonnateur de PAS totalement déchargé d'enseignement, de personnels médico-sociaux, d'un ou de gestionnaires des accompagnements des élèves en situation de handicap (ex coordonnateurs de PIAL) et d'un AESH référent, en fonction de l'implantation géographique du PAS.

Lorsqu'une famille ou un enseignant constate qu'un élève a des besoins particuliers, elle/il s'adresse au PAS qui est alors chargé d'expertiser le besoin, de déterminer et de mettre en place des réponses immédiates ou d'orienter le demandeur vers d'autres ressources.

Le PAS est également chargé de la mise en œuvre de l'accompagnement humain pour les élèves en situation de handicap notifié par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Le coordonnateur PAS est placé sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale en charge de l'école inclusive (IEN-ASH).

Profil du poste

• Missions principales :

- Soutenir la relation de confiance entre le service public de l'éducation et les familles pour la scolarisation de leurs enfants en garantissant la mise en place rapide de réponses de 1^{er} niveau.
- Améliorer la qualité et la pertinence des mesures d'accessibilité pédagogiques et environnementales proposées pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers grâce à une expertise du besoin.
- Construire avec les équipes et formuler des réponses pédagogiques adaptées favorisant l'accès aux apprentissages.
- Coordonner et piloter l'équipe du PAS et travailler en étroite collaboration avec divers partenaires.

Le coordonnateur du PAS travaille dans le cadre fixé par les co-pilotes (IEN + Chef d'établissement) et il est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH. Il tient un tableau de bord des sollicitations, des situations des élèves et des réponses apportées.

Il rédige chaque année un rapport d'activités remis aux pilotes du PAS et à l'IEN ASH chargé de l'animation du réseau des coordonnateurs PAS par délégation de l'IA-DASEN et en lien avec le Service de l'Ecole Inclusive (SEI). Il détaille dans ce rapport l'ensemble de ses activités et celles du PAS qu'il coordonne.

• Connaissances et compétences requises :

- Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel relatif à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- Connaître les différents parcours possibles de scolarisation des élèves ;
- Faire preuve d'une bonne connaissance des spécificités des 1^{er} et 2nd degrés ;
- Travailler et communiquer avec aisance avec divers partenaires (Education nationale, MDPH, familles, associations relevant du médico-social, autres partenaires...) ;
- Aptitude à travailler en équipe et bonnes capacités relationnelles ;
- Maîtriser les outils informatiques (traitements de textes, tableurs, diaporamas...) ;
- Compétences rédactionnelles (compte-rendu, bilans...) et esprit de synthèse ;
- Être mobile sur le territoire du PAS ;
- Assurer confidentialité et devoir de réserve ;
- Savoir coordonner une équipe.

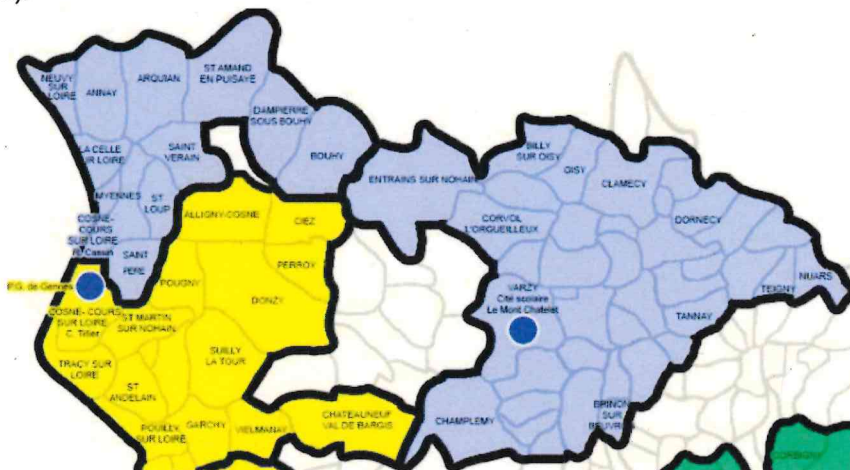
• Certifications souhaitées :

- CAPPEI (premier degré ou second degré) ou enseignant s'engageant à le passer
- Ou CAFIPEMF ou CAFA avec une expérience de scolarisation des EBEP
- Ou CRPE avec mission de directeur d'école dans une école avec des dispositifs ASH ou ayant fait fonction de DACS au collège
- Ou CRPE ou CAPES avec une expérience de la scolarisation des EBEP

Conditions d'exercices

Nomination à titre définitif.

Le coordonnateur du PAS n°3 exerce ses missions sur le territoire délimité du PAS n°3 Varzy 'zone violette ci-dessous).



- Temps de travail :

Le temps de travail est celui d'un enseignant « hors de la présence des élèves », soit 1607 heures annuelles.

La charge de travail du coordonnateur PAS dépasse le simple cadre horaire scolaire et nécessite une disponibilité élargie.

- Rémunération :

Le coordonnateur PAS bénéficie d'une indemnité particulière (IFTS) annuelle de 4 400 euros bruts.

Si l'enseignant est titulaire du CAPPEI ou CAPA-SH, il bénéficie également d'une indemnité de fonctions particulières annuelle de 887.76 euros bruts.

Modalités de candidature

- Pour postuler :

Envoyer pour le 4 mai 2026 à 12h (délai de rigueur) une lettre de motivation et un curriculum vitae à l'attention de Madame la Directrice Académique au bureau de l'adjoint à la DASEN : adj.ien58@ac-dijon.fr

Les candidatures retenues feront l'objet d'un entretien spécifique.

- Contact pour information :

Marine Semiao, Conseillère Pédagogique ASH : marine.semiao@ac-dijon.fr 03.86.93.22.14.

Fiche de poste

Enseignant spécialisé itinérant

Cadre de fonctionnement

L'enseignant spécialisé itinérant a pour mission principale d'apporter une réponse pédagogique adaptée aux élèves présentant des difficultés comportementales importantes, en intervention directe au sein des écoles.

Il contribue à la prévention des situations de rupture scolaire et à l'amélioration du climat scolaire.

Le poste sera implanté sur l'école maternelle Albert Camus à Nevers mais l'enseignant spécialisé itinérant pourra intervenir sur toutes les écoles du département selon une organisation et un emploi du temps définis par l'IEN en charge de l'ASH.

Il travaille en lien avec le conseiller pédagogique départemental « violences ».

Profil du poste

• Missions principales :

- Assurer des interventions directes auprès d'élèves présentant des difficultés comportementales ;
- Mettre en œuvre des actions pédagogiques adaptées visant à favoriser l'entrée dans les apprentissages et la posture d'élève ;
- Contribuer à la régulation des comportements et au développement des compétences sociales ;
- Intervenir en appui des équipes pédagogiques dans la gestion des situations complexes ;
- Participer à la prévention des situations de crise ;
- Adapter ses interventions en fonction des besoins identifiés sur les différentes écoles ;
- Être « personne ressource » au sein des écoles ;
- Etablir des relations de confiance, de collaboration et de médiation avec les familles ;
- Participer aux équipes éducatives, ESS ou autres réunions entre partenaires concernant les élèves pris en charge.
- Coopérer avec tous les professionnels intervenant dans les écoles (RASED, PAS, EMAS, professeurs ressources...)

• Connaissances et compétences requises :

- Capacité à gérer des élèves à besoins comportementaux spécifiques ;
- Connaissance des difficultés comportementales ;
- Aptitude à travailler en équipe et en réseau ;
- Capacité d'adaptation et réactivité face à des situations variées ;

- Qualités relationnelles et posture bienveillante ;
- Être capable de différencier, de répondre à des besoins éducatifs particuliers ;
- Être capable d'écoute et qualités communicationnelles ;
- Respecter le devoir de réserve, la confidentialité ;
- Travailler et communiquer avec aisance avec divers partenaires.

Conditions d'exercices

Un poste d'enseignant spécialisé itinérant à temps complet est vacant à la rentrée 2026. Implanté sur l'école maternelle Albert Camus à Nevers, le périmètre d'intervention est départemental. L'enseignant aura un ordre de mission permanent avec remboursement des frais de déplacement.

L'enseignant est placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Éducation nationale en charge de l'ASH.

Le CAPPEI n'est pas exigé pour l'exercice de ces fonctions mais il est recommandé au regard des compétences attendues.

Modalités de candidature

- Pour postuler :

Envoyer pour le lundi 4 mai 2026 12h (délai de rigueur) une lettre de motivation et un curriculum vitae à l'attention de Madame la Directrice Académique au bureau de l'adjoint à la DASEN : adj.iens58@ac-dijon.fr

Les candidatures retenues feront l'objet d'un entretien spécifique.

- Contact pour information :

Alexandre Michon : ien58ash@ac-dijon.fr ou 03.86.21.70.28